



**POUR DES ADMINISTRATIONS
FISCALES ET FINANCIÈRES
AU SERVICE DU PROGRÈS SOCIAL**



DGI/DGCP :
Dossier thématique



ÉLECTIONS CAP : La CGT entend
conforter sa première place !



TRAITÉ DE LISBONNE : Un déni
de démocratie lourd de dangers

AU SOMMAIRE

- 02 • Édito
- 03 • Élections aux finances
- 03 • Conférence fonction publique
- 04 • Traité de Lisbonne
- 05 • VO retraites
- 06 • Réformes ministérielles
- 07 • Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social
- 11 • Réformes ministérielles (suite)
- 12 • Forum de Chamalières : le billet n'est pas une marchandise
- 12 • Charte de la CGT sur l'égalité femmes / hommes
- 13 • Heures trimestrielles interdirectionnelles d'information
- 14 • Élections CCP : un enjeu tout aussi décisif !

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av
Raspail • 94250 GENTILLY
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :
1009 S 07210
ISSN : en cours

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21
Fax : 01 48 18 82 52
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.20 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



Édito

Les mobilisations contre les franchises médicales le 29 septembre, la manifestation pour nos droits à la protection sociale le 13 octobre, les grèves et manifestations du 18 octobre, l'action des personnels d'Air France, montrent que nous sommes entrés dans un nouveau contexte social, économique et politique.

Ce contexte se caractérise par une implication et une intervention croissantes des salariés, des privés d'emplois et des retraités sur leurs revendications pour l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale obligatoire et complémentaire...

La Présidence de la République, le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont pris conscience de l'expression d'un mouvement social susceptible d'imposer d'autres choix face à la politique de régression et d'insécurité sociales à l'œuvre dans tout le pays.

Face à la montée en puissance de ce mouvement social, ces derniers tentent dès lors :

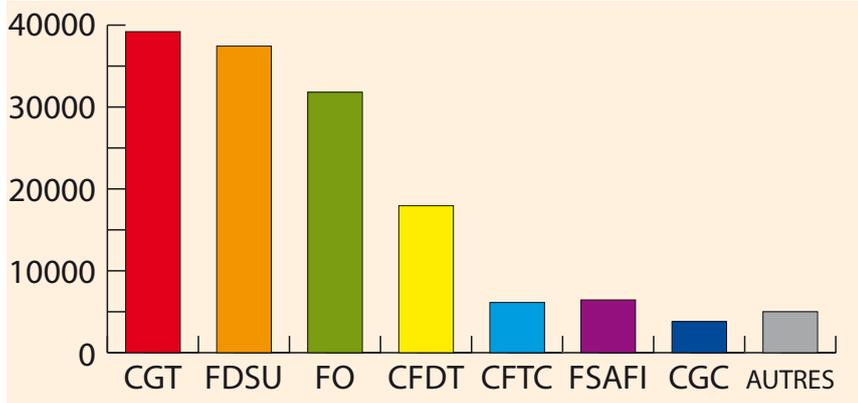
- De s'appuyer sur la légitimité des élections présidentielle et législatives pour imposer à marche forcée et sans débat des réformes et des mesures pourtant contestées.
- D'affirmer qu'il n'y a pas d'autre alternative possible et qu'aucune marge de manœuvre budgétaire et financière n'existe.
- De diviser, au nom de l'équité, le monde du travail à un moment où les mobilisations pour les régimes spéciaux s'inscrivent aussi dans la défense du régime général de retraite par répartition pour laquelle il est annoncé l'allongement à 41 ans de la durée de cotisation et un nouvel effondrement des taux de remplacement.

Pour toute la CGT, tous les éléments du contrat social sont aujourd'hui sur la table. Nous connaissons la logique et la cohérence des réformes engagées : la concurrence contre la solidarité, l'individualisme contre le collectif, le prétendu mérite contre les droits, l'assurantiel contre la protection sociale, le marché et la mise en concurrence systématique contre les services publics et d'intérêt général...

Dans un tel contexte, il nous faut tout mettre en œuvre pour imposer d'autres choix. C'est pourquoi, il nous faut :

- Faire connaître et mettre en débat nos propositions et revendications alternatives.
- Convaincre les personnels de s'inscrire, dans l'unité, dans les processus d'actions initiées par le mouvement syndical et plus particulièrement la CGT.
- Proposer aux personnels d'adhérer et de voter pour les candidats de la CGT lors des prochaines élections professionnelles pour nous donner encore plus de légitimité et de force.

■ ÉLECTIONS AUX FINANCES La CGT entend conforter sa première place !



Un décret instituant un Comité Technique Paritaire commun au ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique est en cours de publication. Un CTPM unique continuera d'être compétent sur les nouveaux périmètres ministériels. La représentation de la parité syndicale sera déterminée en fonction des résultats des prochaines élections aux CAP.

La CGT est aujourd'hui la première organisation syndicale dans cette instance. Actuellement quatre fédérations (CGT, FDSU, FO et CFDT) y siègent face aux représentants du ministère. Les résultats des votes aux CAP sont également agrégés pour déterminer la représentation syndicale du CHSM et du CNAS.

Traditionnellement aux finances les agents participent massivement à ces élections donnant ainsi une réelle et authentique légitimité aux élus et aux organisations syndicales qui les ont présentés. La participation se situe en moyenne entre 80 et 90% entre les scrutins locaux et nationaux. Dans le contexte actuel, le vote CGT est porteur d'enjeux considérables dans chacun des secteurs concernés et globalement sur tous les sujets mi-

nistériels ou inter-directionnels.

De ce point de vue la fédération des finances CGT et ses syndicats sont déjà bien présents sur ces enjeux du fait de sa représentativité dans tous les secteurs du ministère.

Et qu'il s'agisse de défendre une certaine conception des missions de service public ou les droits et garanties des agents, l'efficacité des coopérations et du rassemblement prime toujours sur les divisions et les corporatismes.

Que l'on soit cadre ou agent, dans un service central ou déconcentré, la campagne électorale en cours et les débats qu'elle suscite, démontrent qu'il existe un fort potentiel chez les personnels, et des attentes aussi, vis à vis de la CGT.

Une nouvelle progression de la CGT, si elle n'est pas acquise d'avance, est néanmoins à la portée de ses syndicats lors de ces élections.

Voter et débattre avec ses collègues de la nécessité de voter CGT est une démarche incontournable pour tous les syndiqués de la fédération.

C'est une des conditions pour avoir, au lendemain du 4 décembre, de nouveaux atouts en mains pour un syndicalisme de lutte et de revendications, pour être encore plus forts ensemble ! ■

■ CONFÉRENCE FONCTION PUBLIQUE Simple toilettage ou nouvelles fondations ?

Monsieur A.Santini, Secrétaire d'état à la fonction publique ne manque pas d'aplomb dans ses propos introductifs à la première conférence sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique : « *La qualité du service public passe par la qualité du dialogue social* » et d'ajouter qu'il souhaitait faire du dialogue social dans la fonction publique « *un modèle* » pour le privé ! Pour les entreprises qui licencient et ferment les sites ?

Soyons sérieux et exigeons l'ouverture d'une véritable négociation sur les salaires dans la fonction publique ! Voilà qui illustrerait une vraie rupture avec les pratiques antérieures.

La CGT, n'a pas caché son scepticisme à l'égard de ces conférences et, notamment, sur le fait qu'elles pourraient se traduire au final par des réformes attendues par les agents et leurs organisations syndicales.

A l'occasion de la première réunion de cette conférence, l'UGFF-CGT a rappelé que, pour elle, le dialogue social prend tout son sens quand il permet d'apporter des réponses aux revendications des personnels, en même temps qu'aux besoins des citoyens.

Cela signifie, comme le préconise la fédération des finances CGT, une tout autre conception de la démocratie sociale afin de permettre à la population et aux usagers de participer, à l'élaboration et au contrôle des politiques publiques et de leur mise en oeuvre. Une conception de la démocratie sociale que ne partage pas le gouvernement !

■ TRAITÉ DE LISBONNE

Un déni de démocratie lourd de dangers !

La seule leçon que nos dirigeants semblent avoir tiré de l'échec du Traité constitutionnel est que la construction européenne est une chose trop sérieuse pour être laissée au bon vouloir des peuples.

En effet, alors qu'on aurait pu penser que le double non français et néerlandais, à défaut d'infléchir la logique ultra libérale de la construction européenne, en aurait au moins modifié la méthode, force est de constater qu'il n'en a rien été et que les citoyens sont toujours tenus à l'écart des décisions prises en leur nom.

Ainsi dans le huis clos du Conseil européen, et avec une célérité peu courante, les Chefs d'État et de gouvernement, entourés d'un cénacle de juristes, se sont mis d'accord sur le contenu d'un nouveau traité dont ils ont approuvé la rédaction définitive le 18 octobre.

Sa signature officielle interviendra le 13 décembre 2007, l'objectif étant qu'il soit ratifié par les 27 États membres avant l'élection du Parlement européen, en juin 2009. Et pour ne prendre aucun risque à cet égard, Sarkozy a d'ores et déjà annoncé qu'il ne procéderait pas par référendum.

Contrairement à certaines affirmations, il ne s'agit nullement d'un « traité simplifié » mais d'un « traité modificatif ».

En effet, il se compose d'une série d'amendements (plus de 350) aux deux traités existants, le Traité sur l'Union européenne (Maastricht corrigé par Amsterdam et Nice) et le Traité instituant la Communauté européenne (Rome) qui devient le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Si l'on tient compte des 13 protocoles et de la soixantaine de déclarations qui y sont jointes, c'est donc d'un document particulièrement vo-



lumineux et quasiment illisible dont il s'agit.

Sur le fond, le Traité de Lisbonne reprend l'essentiel du Traité rejeté en 2005, même si le terme de constitution et tout ce qui pouvait s'y rattacher (drapeau, hymne) en a été exclu. La notion de concurrence libre et non faussée disparaît également des objectifs de l'Union au profit d'une simple référence au marché intérieur. Mais pour éviter toute fausse interprétation, un protocole ayant même valeur que le traité précise que le marché intérieur « comprend un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée ».

La Charte des droits fondamentaux en est aussi retirée. Un article mentionne simplement qu'elle a la même valeur juridique que les traités, ce qui, compte tenu de sa rédaction, laisse entière la question de son caractère réellement contraignant.

Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne le sera pas pour le Royaume-Uni et pour la Pologne qui ont obtenu d'en être exempté. Ces pays entérinent donc le

fait que pour eux l'Europe sociale ne se conçoit pas sans dumping social.

Quoiqu'il en soit toutefois de son contenu, la méthode adoptée pour élaborer et ratifier ce traité est lourde de dangers pour l'avenir.

À vouloir construire l'Europe sans les peuples, et souvent contre eux, c'est l'idée même d'Europe que l'on discrédite et un espace que l'on ouvre aux tentations nationalistes dont les travailleurs sont toujours les victimes.

La fédération des finances CGT mènera bataille pour que ce traité soit soumis à l'appréciation des citoyens par référendum.

Comme elle l'avait fait lors du débat relatif au Traité Constitutionnel (voir « Le Courrier », numéro 219 du 13 avril 2005, consultable sur notre site : www.finances.cgt.fr), elle continuera à faire connaître ses propositions pour la construction d'une Union européenne au service de la Paix, de la satisfaction des besoins sociaux, du plein emploi et du développement durable. ■

LES RETRAITES EN QUESTION

LA PROTECTION SOCIALE EN DANGER

Un numéro exceptionnel de **132 pages**

OFFERT

« Pour moi, la retraite... »
Un DVD de 20 minutes !

Des salariés dialoguent avec
Bernard Thibault
et Jean-Christophe Le Duigou

64 pages de guide juridico-pratique

Préparer son départ en retraite ;
la pension-vieillesse ; les autres pensions et allocations ;
les retraites complémentaires ;
les retraites dans la fonction publique ;
les régimes spéciaux ; les autres régimes ;
les compléments de retraite.

30 pages d'explications et de propositions pour les retraites :

- l'échec des lois Balladur et Fillon :
les comptes sont toujours dans le rouge
- les réponses et propositions de la CGT
- la réalité des régimes spéciaux
- quel financement ?
- entretiens, analyses, reportages, arguments

15 pages sur la protection sociale



www.librairie-nvo.com



Bon de commande VO trimestriel n°9 / 10 Les retraites en question – La protection sociale en danger

Je commande au comptant Je commande sur compte (quantité minimum sur compte 20 ex.)

N° du compte diffuseur

TÉL.

FABR.

PASSEZ votre COMMANDE *

Code article 03071009/ Prix unitaire : 6,50 €

Nbr. ex. × 6,50 € = €

Pour les commandes au comptant ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de la Vie Ouvrière

d'un montant de

* Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ

(à préciser seulement si nécessaire à l'expédition)

NOM

PRÉNOM

N°

RUE

CODE POSTAL

VILLE

BON DE COMANDE À ADRESSER : Nouvelle SA La VIE Ouvrière

Case 600 - 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 42 - 01 49 88 68 50 - Fax : 01 49 88 68 66

■ RÉFORMES MINISTÉRIELLES

Un syndicalisme CGT de propositions pour imposer d'autres choix !

Plus que jamais, du fait de leurs places et de leurs rôles spécifiques au sein de l'appareil d'Etat, Bercy et les institutions économiques et financières publiques et semi-publiques constituent le bras armé et le cœur de cible de réformes libérales dont un des objectifs consiste à faire de l'Etat un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.

Ainsi, en lançant le 20 juin 2007, la révision générale des politiques publiques (RGPP), ceux qui nous gouvernent proposent toujours moins de prélèvements obligatoires (baisse des impôts et des cotisations sociales), « ...moins de services, moins de contrôles, moins de personnels, moins d'Etat sur le territoire » comme l'a clairement indiqué François Fillon.

Aux finances, de telles orientations prennent aujourd'hui des formes multiples et diverses :

- Eclatement du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en trois Ministères...

- Fusions annoncées des DIRE, des DIREN, des Directions Régionales de l'Équipement, de la DGI et de la DGCP...

- Tentative de banalisation et de destruction du livret A, outil pourtant indispensable au financement du logement social et de lutte contre l'exclusion bancaire...

- Fermetures, rétractions et réorganisations régressives des services publics de proximité et d'intérêt général...

- Plans pluriannuels de suppressions des emplois de fonctionnaires, licenciements, non renouvellements des contrats des personnels non titulaires...



- Absence de reconnaissance pécuniaire des qualifications acquises et mises en œuvre par les personnels qu'il s'agisse des rémunérations ou encore des déroulements de carrière...

- Régression des droits et des garanties collectives, des conditions de travail, développement sans précédent de la souffrance au travail...

Dans le même temps, les tentations et les tentatives sont grandes afin d'enfermer le mouvement syndical

dans une conception et un rôle du syndicalisme ayant pour seule vocation d'accompagner d'un point de vue social les politiques annoncées et décidées.

Ce n'est pas cette conception du syndicalisme que portent la fédération des finances CGT et ses syndicats.

De ce point de vue, le dossier de la fusion de la Dgi et de la Dgcp est d'ores et déjà riche d'enseignements. Incontestablement, Eric Woerth n'aura pas ménagé ses efforts pour

.../...

suite page 11

POUR DES ADMINISTRATIONS FISCALES ET FINANCIÈRES au service du progrès social !

Face aux enjeux présents et à venir, la fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et du trésor s'inscrivent résolument dans une démarche offensive pour une réelle alternative aux réformes régressives de nos administrations. Sur la base des analyses et propositions développées ces dernières années, la fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et du trésor mettent aujourd'hui en débat des propositions revendicatives ambitieuses. Ce document, sans prétendre avoir réponse à tout, rappelle un certain nombre de principes d'organisation de nos missions et formule de nouvelles propositions, revendications et réflexions s'inscrivant dans le projet CGT de Maisons et d'Hôtels des finances présenté lors du conflit 2000. Il s'agit, avec les personnels, de construire un projet portant sur le rôle et la finalité des finances et de la gestion publiques, l'organisation des missions et des administrations fiscales et financières.

Du fait de leurs places et de leurs rôles spécifiques au sein de l'appareil d'Etat, Bercy comme les institutions économiques et financières publiques et semi-publiques constituent le bras armé et le coeur de cible de la réforme libérale dont l'un des objectifs consiste à faire de l'Etat un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.

C'EST POURQUOI, DURANT CES DERNIÈRES ANNÉES, LES FINANCES PUBLIQUES, LA GESTION PUBLIQUE ONT ÉTÉ AU COEUR DES PROCESSUS DE RÉFORMES...

- Adoption de lois de finances montrant que la place, le rôle, le volume, l'efficacité de l'impôt ne cessent d'être remis en cause par le Medef, les Gouvernements, leurs majorités parlementaires et plus globalement les tenants de la pensée libérale.
- Vote de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en août 2001 générant une réforme de l'Etat uniquement fondée sur une approche budgétaire et comptable en termes de coût/ rendement.

QUI CONTINUENT AUJOURD'HUI ...

Ainsi, le «paquet fiscal » voté le 26 juillet dernier, loi injuste, inégali-



taire, inefficace, coûteuse pour les contribuables, ne manquera pas de produire des effets régressifs amplifiés sur les budgets de l'Etat et de la protection sociale.

Mise en oeuvre depuis l'année 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) génère et accentue des modifications profondes de la gestion publique tant de l'Etat que du secteur public local :

- transfert de compétences de la puissance publique à la sphère privée (Partenariats Publics Privés),
- contrôle partenarial, sélectif et hiérarchisé,
- affaiblissement du contrôle des mo-

dalités de passation et de conclusion des marchés publics ... pour ne donner que quelques exemples.

Ces évolutions montrent bien que l'Etat, sous l'aiguillon du Medef, met en oeuvre de nouvelles conceptions des finances et de la gestion publiques organisant :

- Un recul de l'intervention publique au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.
- Une mise en cause des missions des administrations fiscales et financières devant être effectuées au moindre coût et assurant de moins en moins les contrôles nécessaires.

...ET SE TRADUISENT PAR :

- Des privatisations, des externalisations, des mises en cause des missions de service public et de leurs conditions de mise en oeuvre.
- Des fermetures, des rétractions, des réorganisations des services publics de proximité et d'intérêt général.
- Des plans pluriannuels de suppressions d'emplois.
- Des régressions des droits et des garanties collectives des personnels.

C'EST AVEC UNE TOUTE AUTRE CONCEPTION DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE QUE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT ET SES SYNDICATS FORMULENT PROPOSITIONS ALTERNATIVES ET REVENDECATIONS.

Nous nous prononçons pour une transformation profonde de l'impôt et sa réhabilitation dans ses finalités fondamentales : le financement de politiques et de services publics au service du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux, la redistribution des richesses produites et détenues au service de la réduction des inégalités.

C'est pourquoi nous proposons notamment :

- L'instauration d'un impôt plus juste au travers d'une réforme de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, pour renforcer la progressivité de l'impôt direct, diminuer l'imposition des revenus du travail et augmenter celle du capital et de la propriété
- Une réforme de la fiscalité locale assurant une réelle péréquation des moyens et l'autonomie financière des collectivités locales.
- Une fiscalité assurant la participation et la contribution financière des entreprises au financement des politiques publiques, des services

publics mais aussi au développement et à l'aménagement des territoires.

- Une harmonisation européenne de la fiscalité afin de lutter contre le dumping fiscal et l'évasion des capitaux.

La nécessité et la réhabilitation de l'impôt trouvent aussi leurs fondements dans la capacité à démontrer constamment l'efficacité économique et sociale de la dépense publique qui doit dès lors faire l'objet d'un réel contrôle et d'une utilisation optimale.

Pour y parvenir, nous proposons :

- De mettre le contrôle des fonds publics au coeur d'une véritable transformation et démocratisation de l'État.

L'État doit assurer un véritable contrôle dans le cadre de l'exécution de la dépense par la transparence dans la commande publique (respect des règles de la concurrence, combattre les pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes), la garantie de la qualité de l'exécution de la commande publique, l'utilisation et la bonne gestion des deniers publics.

- De renforcer la sécurisation des fonds publics, dans le secteur public local par un contrôle effectif et rénové, le développement de la mission de conseil dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités locales et des établissements publics contrôlés.

■ Une nouvelle loi organique relative aux lois de finances qui garantisse réellement aux citoyens et à leurs représentants la capacité d'apprécier l'efficacité et le progrès économique et social générés par la mise en oeuvre des politiques publiques.

- Une fiscalité acceptée par les contribuables reposant sur un système déclaratif dont le contrôle constitue la juste et légitime contrepartie.

C'EST AVEC CES OBJECTIFS QUE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT ET SES SYNDICATS SE PRONONCENT POUR UNE NÉCESSAIRE RÉFORME DES ADMINISTRATIONS FISCALES ET FINANCIÈRES CONSTRUITE AUTOUR DE PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DIRECTEURS :

1. Accomplissement de l'intégralité des missions dans et par la sphère publique.

2. Réponse aux besoins et aux attentes de l'ensemble des redevables, des contribuables, de l'État, des Collectivités locales, des Etablissements public.

3. Amélioration de la qualité de vie au travail en lien avec la qualité des missions.

4. Développement d'un service public de proximité sur l'ensemble du territoire.

5. Respect de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, respect de la séparation entre les missions d'assiette et de recouvrement, non-séparation entre les missions de contrôle et de gestion permettant :

> D'éviter une dépendance entre ceux qui votent les dépenses et ceux qui sont chargés d'en assurer l'exécution et le contrôle avec toutes les dérives que cela peut engendrer.

> De ne pas conditionner les objectifs de la mission d'assiette à ceux du recouvrement et réciproquement.

> De garantir les principes d'égalité devant l'impôt.

6. Intervention des personnels et des citoyens dans la définition des politiques publiques, leurs contenus, leurs finalités et l'organisation des services

7. Intervention des personnels dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs missions qui doit aussi avoir pour objet de redonner un sens au travail à ses finalités. Il en est de même concernant les formes de rémunération, l'organisation des services et les relations hiérarchiques, les modalités de gestion (évaluation, notation, mutation, affectations sur les postes de travail, ...) de plus en plus dégradées du fait de l'introduction du « culte » de la performance et du mérite.

DEPUIS LE CONFLIT DE L'ANNÉE 2000, LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT ET SES SYNDICATS ONT DONNÉ UNE TRADUCTION CONCRÈTE À CES PRINCIPES DANS LEURS PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

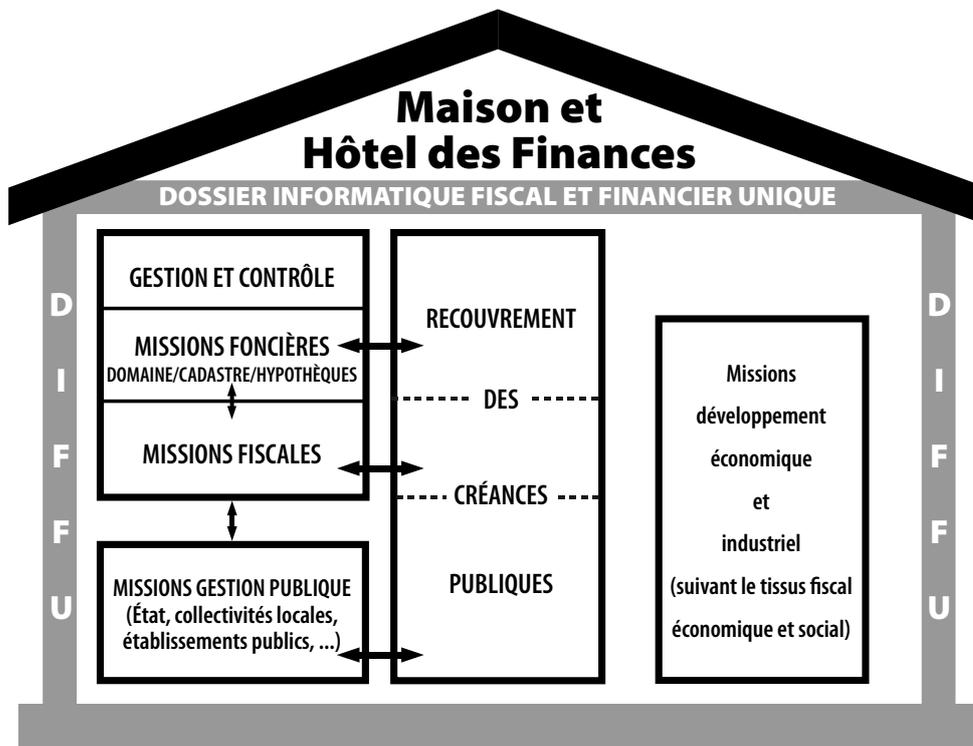
C'est sur la base de ces principes et ces propositions, demeurant aujourd'hui pertinentes et qui ne s'inscrivent pas dans un schéma de fusion tel que celui envisagé aujourd'hui par le Ministre, que la fédération des finances CGT et ses syndicats ont critiqué les réformes et expérimentations effectuées et engagées depuis l'année 2000.

Suite à l'annonce de la révision générale des politiques publiques (RGPP) lors du Conseil des Ministres du 20 juin 2007 comportant notamment un chantier de fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), la fédération des finances CGT et ses syndicats s'adressent à vous afin que nous puissions débattre de propositions et revendications alternatives aux réformes et expérimentations engagées depuis l'année 2000 et au projet de fusion envisagé.

La traduction concrète des principes directeurs à l'élaboration de nos propositions nous amène notamment à mettre en débat une nouvelle conception de l'organisation territoriale, des missions et des administrations fiscales et financières de la DGI et de la DGCP.

Il s'agit de créer et de développer un nouveau «réseau finances» de proximité dans les territoires par l'implantation de Maisons et Hôtels des Finances qui pourraient être organisés de la manière suivante :

MAISONS ET HOTELS DES FINANCES : Notre proposition



COMMENTAIRES

1. Les missions fiscales, foncières, gestion publique, développement économique et industriel ont vocation à faire l'objet d'un exercice, à titre exclusif, dans et par la sphère publique.

Elles sont interdépendantes les unes par rapport aux autres et doivent donc être conçues, du point de vue

de leurs mises en oeuvre, de manière interactive et liée, dans une seule et même implantation territoriale (Principe numéro 1).

Toutes les informations recueillies, traitées et utilisées pour la mise en oeuvre de ces 4 missions sont utiles pour l'ensemble de ces dernières et doivent donc faire l'objet d'une

mutualisation au sein d'un outil informatique partagé qui pourrait s'appeler «dossier informatique fiscal et financier unique» (DIFFU).

2. Avec les missions «développement économique et industriel», il s'agit de mobiliser et de mettre en synergie des politiques publiques financières,

fiscales, foncières et de gestion publique au service du développement des activités et de l'emploi tout en créant les conditions d'un réel contrôle de l'utilisation et de l'efficacité des fonds publics alloués aux entreprises.

3. Avec les Maisons et Hôtels des Finances, implantés autant que de besoin sur l'ensemble du territoire national, un véritable service de proximité est proposé et mis à disposition des redevables, des contribuables (personnes physiques et entreprises), de l'Etat, des Collectivités locales, des Etablissements publics (Principe numéro 4).

Accueillis de manière conjointe par les personnels affectés à la mise en oeuvre de chacune des missions, ils auraient l'assurance et la garantie du traitement de leurs dossiers dès leurs prises de contact avec une Maison ou un Hôtel des Finances (Principe numéro 2).

Des réponses immédiates seraient apportées aux questions et aux problèmes les plus « simples » posés par les usagers. S'agissant des dossiers « complexes », les réponses seraient apportées après un traitement de ces derniers par les différents personnels et services chargés de la mise en oeuvre de chacune des missions.

S'agissant du lieu et du volume des implantations administratives, la fédération des finances CGT et ses syndicats proposent qu'ils soient décidés au terme de discussions et débats contradictoires

organisés dans le cadre de conférences, nationales, régionales et départementales, réunissant citoyens, élus, associations, les personnels, les organisations syndicales et professionnelles (Principe numéro 6).

Il convient également de s'interroger sur l'articulation des Maisons et Hôtels des Finances avec les structures organisationnelles des deux réseaux actuels chargés de l'animation, du soutien et de l'assistance.

Dans l'immédiat et jusqu'à l'organisation de ces conférences, la fédération des finances CGT et ses syndicats exigent l'arrêt des fermetures et des réorganisations des implantations administratives actuellement existantes.

4. Les principes de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, entre l'assiette et le recouvrement ; de non-séparation entre les missions de gestion et de contrôle seraient assurés (Principe numéro 5).

Il convient de s'interroger si l'efficacité sociale de la séparation entre l'assiette et le recouvrement doit se traduire par la seule dimension fonctionnelle ou par une dimension structurelle.

Ces principes et ces propositions d'organisation des services impliquent l'ouverture de débats et de négociations sur les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

LA FÉDÉRATION ET SES SYNDICATS SE PRONONCENT POUR :

- L'ouverture d'un processus de négociations portant à la fois sur la définition d'un plan pluriannuel de recrutement, de requalification des emplois et de revalorisation des salaires et des régimes indemnitaires versés.

- L'octroi des crédits nécessaires afin de financer cette politique de l'emploi mais également la formation professionnelle des personnels ou encore les dépenses d'investissements (y compris la politique immobilière) et de fonctionnement.

- La définition d'objectifs et d'indicateurs mesurant l'efficacité économique et sociale des politiques publiques et de leurs conditions de mise en oeuvre, y compris au travers d'un indicateur de mesure de la qualité de vie au travail (Principe numéro 3).

- Des droits et des garanties collectives consolidés et offrant de nouvelles possibilités aux agents de la DGI et de la DGCP s'agissant des mobilités professionnelles.

- De nouvelles modalités de gestion des services et des personnels qui donnent un droit nouveau d'intervention directe des personnels dans la réalisation des missions et l'organisation du travail en lien avec la définition de nouvelles conceptions des rôles et responsabilités de l'encadrement.

■ La fédération des finances CGT, le Snadgi-CGT, le Snt-CGT appellent les personnels à participer aux assemblées générales inter directionnelles qu'ils initieront tout au long des prochaines semaines afin de débattre de ces propositions et revendications.

■ C'est sur la base de ces propositions et des débats avec les personnels que la fédération des finances CGT et ses syndicats mèneront bataille contre les projets régressifs du Ministre et pour imposer d'autres choix.

■ D'ores et déjà, la fédération des finances CGT et ses syndicats appellent les personnels à s'inscrire, dans l'unité, dans les processus d'actions interprofessionnels, fonction publique, finances qui seront initiés dans les prochaines semaines.

.../... suite de la page 6

tenter d'amener les organisations syndicales à se prononcer sur un pseudo choix portant sur la « petite » fusion fiscale ou la « grande » fusion globale.

La fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique ont refusé d'entrer dans un tel débat considérant que ce dernier était piégé.

Les faits viennent de nous donner raison !

Annoncée par le Ministre, le 4 octobre dernier, la fusion globale des deux administrations ne répond en rien aux défis posés d'une véritable modernisation de ces dernières afin qu'elles puissent satisfaire aux besoins de leurs différents usagers.

A l'opposé d'une telle évolution, la fédération des finances CGT, ses syndicats des impôts et de la comptabilité publique ont proposé et proposent toujours aujourd'hui une alternative « Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social ».

Au cœur du document que nous publions dans ce numéro de « plus forts ENSEMBLE », figurent propositions et revendications alternatives s'agissant des missions, de l'organisation territoriale de nos administrations, des principes de fonctionnement et d'organisation, des moyens devant être alloués.

Autant d'exigences revendicatives communes, transversales et convergentes également développées aujourd'hui par la fédération des finances CGT et l'ensemble de ses composantes dans les administrations et les établissements.

Par ailleurs et dans le même temps, la fédération des finances CGT et ses syndicats ont également pour objectif de placer les personnels au cœur du débat relatif à la nécessaire évolution de nos administrations et des établissements économiques et financiers.

C'est pourquoi, pour informer, débattre sur ses propositions et revendications, créer les conditions d'une



mobilisation la plus large et la plus unitaire possible, la fédération des finances CGT et ses syndicats ont proposé et proposent toujours aux agents de prendre part à des débats organisés dans le cadre des heures trimestrielles d'informations inter directionnelles.

Au moment où ces lignes sont écrites, les débats organisés à Toulouse, le 16 octobre, à Valenciennes, Lille et Roubaix, les 22 et 23 octobre, à

Marseille, le 26 octobre, mettent en évidence une forte participation des agents dans ces réunions. D'autres sont programmés à Auxerre le 9 novembre, Rennes le 12, Rouen le 19, Clermont-Ferrand le 22, ...

Pour la fédération des finances CGT et ses syndicats, cela signifie que les personnels entendent bel et bien s'impliquer dans les évolutions et les luttes à venir pour imposer d'autres choix. ■

■ FORUM DE CHAMALIÈRES

Le billet n'est pas une marchandise !

Le forum organisé le 20 septembre 2007, à Chamalières, à l'invitation du Comité d'établissement de Chamalières et du Comité central d'entreprise de la Banque de France a été un très grand succès.

Étaient présentes : des personnalités politiques (André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme et président de l'Association nationale des élus communistes et républicains ; Louis Giscard d'Estaing, député-maire UMP de Chamalières ; Alain Néri, député socialiste du Puy-de-Dôme), des associations de consommateurs (UFC Que Choisir et Indecosa-CGT), des syndicalistes (Jaako Kostenkola, président du syndicat des personnels de la Banque de Finlande, Michel Muller, secrétaire général de la FILPAC CGT, Michel Mano, responsable du syndicat CGT des Monnaies et Médailles, Nasser Mansouri, responsable du secteur économique de la CGT et, bien sûr, les syndicalistes de la CGT Banque de France)... Le débat animé par Cédric Gourin, journaliste à La Montagne, s'annonçait riche et animé. De l'avis des participants, agents des centres industriels, habitants de Chamalières et syndicalistes CGT, SNABF, CFDT, FO venus de



toute la France, il a largement tenu ses promesses.

Les différents intervenants ont argumenté en faveur de la constitution d'un pôle européen public de fabrication des billets et en faveur du service public de l'entretien de la mon-

naie fiduciaire.

Ce pôle public qui pourrait regrouper les imprimeries publiques de France, d'Italie, d'Espagne, de Belgique et de Grèce est, face aux géants privés imprégnés de l'idéologie ultra-libérale, un gage de qualité et de sécurité du billet de banque, seul moyen de paiement gratuit, en France comme en Europe.

L'ensemble des organisations syndicales d'Europe, tant du secteur public que du secteur privé, soutient ce combat contre le dumping social.

Après le forum sur les missions de la Banque organisé par la CGT à Paris en juin 2006, le succès de cette initiative confirme que les agents de la Banque ne sont pas seuls pour défendre leurs missions : les citoyens et leurs représentants aussi !

La CGT continuera de saisir toutes les occasions de faire s'exprimer les usagers du service public de la monnaie. ■

■ ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

La Cgt adopte une charte sur l'égalité femmes / hommes

Avec l'adoption en Mai 2007 de la Charte égalité hommes/femmes, la Cgt et ses structures s'engagent à repenser leur mode de fonctionnement pour que les femmes prennent toute leur place dans l'organisation, y compris au plus haut niveau de responsabilité.

Consciente de ces discriminations et du rôle moteur que doit jouer le syndicalisme dans l'émancipation des femmes et des hommes, la CGT s'engage à concevoir l'égalité en permanence et en amont de toute décision, à prendre des initiatives concrètes pour intégrer cette approche dans les structures, les pratiques syndicales et dans les actions et accords collectifs.

Cette démarche adoptée lors de notre dernier congrès est un moyen efficace de renforcer la lutte contre toutes les inégalités entre les hommes et les femmes, au travail et dans la société et de favoriser la syndicalisation de toutes les femmes.

■ HEURES INTERDIRECTIONNELLES D'INFORMATION À la rencontre des agents des finances

Les heures trimestrielles d'information interdirectionnelles (HTII) constituent un droit pour les personnels au même titre que les HMI (heures mensuelles d'information). Ce nouveau droit mis en place en 2000 après le conflit des finances, vise à faciliter l'organisation de débats entre les personnels des différentes directions du ministère. En effet tous les agents des services implantés dans le département peuvent être invités par un syndicat à participer à l'HTII.

Ce sont les syndicats qui prennent l'initiative de les organiser (un seul

suffit dans une direction pour le faire).

En principe, chaque trimestre, un agent peut disposer de ce droit de réunion interdirectionnelle sur le temps de travail dans la limite de quatre heures par an.

Ce droit est porté à 5 heures cette année. Des délais de route peuvent être obtenus en plus de la durée de la réunion.

Ces réunions, qui constituent un droit nouveau à faire vivre, ne se substituent pas mais s'ajoutent aux heures mensuelles d'information interdirectionnelles. ■

■ Internet Le site de la fédération fait peau neuve

La fédération se dote d'un nouveau site Internet (www.finances.cgt.fr). Vous y trouverez toute l'actualité de la fédération, ses dossiers, sa presse, les comptes rendus de réunion, l'agenda, ... Nous veillerons, tout particulièrement, à son actualisation mais également à la pertinence et l'accessibilité du contenu.

Ce site doit permettre, à nos syndiqués, nos militants et plus largement tous les agents, d'être mieux armés et de disposer de tous les outils pour les batailles à mener. Pour cela, nous continuerons de le développer afin de le rendre plus complet, plus interactif et le plus proche possible de vos besoins et de vos attentes. ■



Rencontre avec les agents de Marseille

Cette démarche originale et volontaire est actuellement portée dans de nombreuses villes sous la forme, comme à Marseille le vendredi 26 octobre, de « Meeting » ... mais c'est surtout l'interactivité et le débat qui sont privilégiés.

Les inquiétudes des agents sont nombreuses dans chaque secteur professionnel, avec bien sûr en point d'orgue la fusion entre la DGI et la DGCP, mais également les questions liées aux garanties individuelles et collectives, aux contenus des missions et aux « externalisations », aux conditions de travail, au pouvoir d'achat de nos salaires, aux retraites, ...

Plus d'une centaine d'agents ont participé à cette rencontre.

Dans les interventions des agents, c'est l'inquiétude mais aussi la colère qui s'expriment, particulièrement en réaction au mépris dont ils sont l'objet et à la casse du service public.

S'expriment également le besoin de débattre des revendications, des propositions alternatives et les attentes en direction du mouvement syndical.

Le besoin de rassembler tous les agents dans l'action revendicative est bien présent dans ces débats, qui en sont d'ailleurs la plus convaincante des démonstrations !

La fédération des finances CGT par ces initiatives rappelle son choix de mettre en oeuvre un syndicalisme de propositions, de négociations et de luttes construit avec les salariés.

■ ÉLECTIONS AUX CCP Un enjeu tout aussi décisif !

Cette année, les élections aux Commissions Consultatives Paritaires, pour les contractuels de droit public dits « Berkanis » et contractuels en CDD ou en CDI, auront lieu le 4 décembre en même tant que les élections aux CAP. Cette élection représente un enjeu important :

- pour ces personnels qui font confiance à la CGT pour sa combativité et son efficacité ;
- pour la représentativité de la CGT et son maintien comme première organisation syndicale au Ministère ;
- pour la représentativité des syndicats CGT des directions, puisque chaque voix comptera pour la représentativité dans les CTP, dans les CHS et CDAS.

Depuis la mise en place des CCP en 2002, les non titulaires ont reconnu la CGT comme le syndicat le plus à leur écoute, capable de mieux défendre leurs intérêts individuels et collectifs et surtout le plus combatif.

Ils se sont inscrits dans les batailles menées depuis plusieurs décennies par la CGT pour faire avancer leurs revendications et obtenir des droits nouveaux.

Depuis 2005, notre fédération a obtenu un calendrier de rencontres avec le Ministère sur toutes les questions touchant aux non titulaires.

Plusieurs groupes de travail ont eu lieu pour les contractuels de droit public « Berkanis » (agents d'entretien, de restauration ou de gardiennage) et pour les contractuels en CDD ou CDI (qui accomplissent différentes missions à la Centrale).

La fédération a mis en place un groupe de travail fédéral où se rencontrent des représentants et élus CGT des différentes directions. Il nous permet d'échanger, de faire un état des lieux et de préparer avec efficacité nos interventions.



Des revendications ont pu être satisfaites s'agissant notamment de la rémunération, des congés et autorisations d'absence, de l'action sociale, des droits de recours.

L'action des militants de la CGT dans les départements a aussi permis d'obtenir, en lien avec les Comités d'hygiène et de sécurité, une amélioration des conditions de travail.

L'enjeu pour ce prochain mandat sera de poursuivre la bataille :

- pour le maintien des emplois et des missions de service public, contre toutes les formes de précarité et d'externalisation vers les sociétés privées ;
- pour l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail ;
- pour le respect et l'amélioration des droits, des garanties individuelles et collectives des personnels.

Dès aujourd'hui tout doit être mis en œuvre pour rencontrer ces per-

sonnels, valoriser le travail fait par la CGT, ses élu(e)s aux CCP et ses représentants locaux et nationaux.

Un quatre pages fédéral faisant le bilan du travail effectué ces trois dernières années et traçant des perspectives revendicatives a été envoyé personnellement aux contractuels ou aux sections syndicales. Il est disponible sur le site de la fédération des finances.

Aucune voix ne devra manquer à la CGT, le seul syndicat véritablement au côté des non titulaires du Ministère et plus largement, pour lutter contre toutes les formes de précarité.

La fédération des finances CGT appelle l'ensemble de ses militants :

- à rencontrer ces personnels, à débattre avec eux,
- à créer les conditions de leur participation massive au vote afin de maintenir la CGT comme première organisation pour les défendre et gagner de nouveaux droits. ■

DANS LES LIBRAIRIES

(R)ÉVOLUTIONS CADRES

2007, pourquoi et comment il faudra compter avec les cadres !

Par Marie-José Kotlicki, Jean-François Bolzinger et Jean-Loup Julien

Marie-José Kotlicki
Jean-François Bolzinger
Jean-Loup Julien

® ÉVOLUTIONS CADRES

2007, pourquoi et
comment, il faudra compter
avec les cadres !

Éditions Pascal

Comment expliquer la somme de conflits sociaux où les cadres, les salariés qualifiés, à responsabilités, prennent une part prépondérante depuis trois ans ? Réactions corporatistes, mauvaise humeur sans lendemain ? Voire...

Les chercheurs, les médecins, les stagiaires, les jeunes doctorants, les techniciens sont descendus dans la rue. Ils ont rejoint leurs enfants menacés par le CPE. Ils s'investissent dans les mouvements associatifs. Ils réclament une redéfinition du travail en affirmant leur responsabilité sociale. Leur vision de la société et du monde est en train de changer. Leur rapport au syndicalisme aussi. A la charnière de l'économique et du social, ils y apportent leurs réflexions et leur critique mais aussi leur désir d'une solidarité interprofessionnelle. Un mouvement de fond est en marche, et ceux qui furent le fer de lance de la croissance des « Trente Glorieuses » contestent aujourd'hui les fondements même d'un libéralisme qui les dépouille, jour après jour, de leurs responsabilités et bafoue leur éthique professionnelle.

Il devenait urgent de mettre en perspective leur vécu social, les nouveaux types de conflits dont ils sont les initiateurs et de proposer un sens à ce mouvement qui traverse les générations. S'appuyant sur leurs expériences respectives, les auteurs sortent des clichés traditionnels des analyses des luttes et posent les éléments de nouvelles réflexions.

Marie José Kotlicki, Jean-François Bolzinger, secrétaires généraux de l'Ugict-CGT, et Jean-Loup Julien, journaliste militant, nous expliquent pourquoi et comment il faudra désormais compter avec les cadres.

Éditions Pascal (< www.editionspascal.com >), 14 euros.

Commandes possibles à l'Ugict auprès de Claire Chaumeron :

tél. : 01 48 18 84 32 ou par courriel : < c.chaumeron@ugict.cgt.fr >.

BON DE COMMANDE

Nom – Prénom :

Adresse :

Nombre d'exemplaire : x 14,00 = euros

Chèque à l'ordre de l'Ugict-CGT à adresser à Claire Chaumeron

Ugict-CGT – Case 408 – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

LE 4 DÉCEMBRE 2007
VOTEZ CGT



Plus forts, ENSEMBLE !

